



DELIBERATION n° 2026-006

Election du Maire

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars, à 19 heures,

Le conseil municipal de la commune de Parignargues régulièrement convoqué le 17 mars 2026 par Monsieur Ivan COUDERC, maire sortant, s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Patrick AUCHER doyen d'âge.

- Etaient présents : Benjamin BRUNEL, Guy BEDOS, Aurélie DE SMET, Emmanuel SENIN, Christelle MICHALOT BONNES, Christophe ESCUDERO, Sandrine TEULON, Xavier MOYNE-BRESSAND, Lucie GRAVE, Pierre ENGSTER, Manon VIEMONT, Patrick AUCHER
- Etaient absents : Brigitte BONHOMME donne procuration à Guy BEDOS

Secrétaire de séance : Aurélie DE SMET

Election du Maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 12 suffrages exprimés pour ;

Le conseil municipal, par :

- 12 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur Benjamin BRUNEL, maire de la commune de Parignargues ;

INSTALLE Monsieur Benjamin BRUNEL en qualité de maire de la commune de de Parignargues ;

AUTORISE Monsieur Benjamin BRUNEL à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.